



La gestion animalière à Mont-Saint-Hilaire

La gestion animalière sur le territoire de la Ville de Mont-Saint-Hilaire est assurée par la Régie intermunicipale des Services animaliers de la Vallée-du-Richelieu (RISAVR) constituée par douze villes de la MRC de Marguerite-D'Youville et de la MRC de la Vallée-du-Richelieu, dont la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

Mission de la RISAVR

La mission de la RISAVR est d'assurer une gestion animalière responsable, efficace et dynamique sur le territoire de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

Ainsi, la RISAVR veille à la protection, au respect, au bien-être et la santé des animaux et assure une cohabitation harmonieuse entre l'humain et l'animal sur le territoire.

La RISAVR recueille les animaux abandonnés, errants, blessés et morts sur le territoire des villes et municipalités desservies. Elle leur prodigue les soins requis et favorise des milliers d'adoptions heureuses.

Elle applique les règlements provinciaux et municipaux relatifs aux animaux sur le territoire, assure une cohabitation harmonieuse entre l'humain et l'animal et organise des activités de sensibilisation pour les citoyens.

Services offerts

La RISAVR offre une large gamme de services aux citoyens de Mont-Saint-Hilaire et prend en charge la totalité de la gestion animalière.

Les principaux services offerts sont :

1. Collecte d'animaux blessés, abandonnés, errants, morts ou nuisibles sur le territoire;
2. Collecte d'animaux à la suite à une intervention policière, une saisie ou une plainte formulée par les citoyens;

3. Accueil, hébergement et prise en charge des animaux perdus, abandonnés, blessés, errants ou saisis;
4. Refuge pour animaux;
5. Service d'adoption;
6. Service de retraceur et d'avis de recherche afin de rendre à son propriétaire un animal égaré;
7. Soins vétérinaires aux animaux blessés, abandonnés et errants;
8. Réhabilitation des animaux abandonnés;
9. Enregistrement des chiens et des chats et vente des médailles;
10. Intervention à la suite d'une attaque ou morsure de chien, saisie et évaluation de l'animal et imposition de mesures d'encadrement conformément à la réglementation provinciale et municipale;
11. Surveillance du respect de la réglementation relative aux animaux en vigueur sur le territoire;
12. Réception et gestion des plaintes des citoyens relativement aux animaux sur le territoire;
13. Émission d'avis de non-conformité, suivi des plaintes et dépôt des constats d'infraction en Cour municipale;
14. Prêt de cages-trappes aux citoyens qui en font la demande pour capture des petits animaux sauvages nuisibles ou des chats errants;
15. Relocalisation des petits animaux sauvages si ces derniers causent des dommages;
16. Cueillette d'animaux de compagnies décédés à la demande de citoyens moyennant les frais applicables;
17. Inspection des endroits publics et privés pour constater le respect des règlements municipaux et provinciaux;
18. Contrôle des chats errants, programme Capture-Stérilisation-Relâche-Maintien (CSR) avec gardiens de colonie, clinique de micropucage, etc.
19. Activités de prévention et de sensibilisation pour les citoyens et les propriétaires d'animaux.

Animaux recueillis

La RISAVR accueille et prend en charge les animaux suivants :

- Chats
- Chiens
- Oiseaux domestiques

- Cochons d'Inde
- Furets
- Rats
- Lapins
- Hamsters
- Hérissons
- Dègues
- Poules urbaines
- Cochons miniatures
- Petits animaux sauvages morts
- Chevreuils morts

Elle effectue la prise en charge et la relocalisation immédiate des amphibiens et reptiles (serpent, tortue, etc.)

Coordonnées

RISAVR
863, chemin de l'Industrie
Saint-Mathieu-de-Beloeil (Québec) J3G 0S3
Téléphone : 450 813-7381
Ligne sans frais : 1 855 403-3600
www.risavr.ca
info@animaux-savr.com

Heures d'ouverture

Bureau : Lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30
Adoption ou abandon : Lundi au vendredi, de 10 h 30 à 15 h 30